



DEMANDE D'ADMISSION DANS LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

JUDO

DELAI DE DEPOT DE LA CANDIDATURE : 28 FEVRIER 2019 DERNIER DELAI

AUCUNE CANDIDATURE NI AUCUN RESULTAT SPORTIF NE SERA PRIS EN CONSIDERATION APRES CE DELAI.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre sans aucune discrimination.

A. Présentation & conditions du dispositif sport-art-études de l'ES II

1. Présentation du dispositif sport-art-études

Le dispositif sport-art-études (SAE), tel que prévu à l'article 27 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP – C 1 10) permet de concilier une scolarité au sein de l'école publique genevoise et une pratique sportive ou artistique intensive. L'objectif est d'optimiser le plan d'études de l'élève en fonction de ses entraînements et de ses compétitions. Les exigences scolaires sont les mêmes que celles d'un parcours scolaire traditionnel.

Le dispositif SAE de l'enseignement secondaire II consiste principalement en la création d'un horaire individualisé qui tient compte au maximum des contraintes du talent sportif, danseur ou musicien.

S'agissant des sportifs, la sélection des candidats repose sur les critères établis par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse en collaboration avec les associations sportives de référence¹. L'admission n'est cependant pas automatique et dépend notamment du nombre de places disponibles.

2. Prestations

- Aménagement individualisé des horaires (uniquement sur la journée de cours théoriques pour les filières professionnelles duales);
- Libération pour les compétitions;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Appui scolaire individualisé;
- Bilan de santé facultatif (incluant diététique et psychologie du sport).

3. Engagements des parties prenantes

a) Engagements du club

- Disposer d'entraîneurs qualifiés;
- Veiller à ce que la charge sportive ne porte pas atteinte à l'investissement scolaire et à la santé de l'élève;

¹ Pour les filières générales voir: <http://ge.ch/formation/formation-generale/sport>
Pour les filières professionnelles voir: <http://ge.ch/formation/formation-professionnelle/sport-art-etudes-sport>

- Appliquer, le cas échéant, des sanctions sportives en cas de sanctions scolaires;
- Tenir informé le coordinateur de l'établissement de l'évolution du sportif.

c) Engagements des parents (si l'élève est mineur)

- Suivre l'évolution scolaire et sportive de leur enfant;
- Se conformer aux exigences de l'établissement scolaire et du club;
- Soutenir pleinement leur enfant dans ce parcours exigeant;
- Assister aux différents bilans proposés.

d) Engagements de l'élève

- Respecter le règlement de l'établissement scolaire et adopter un comportement adéquat en classe;
- Suivre tous les cours avec sérieux et régularité;
- Se présenter à l'ensemble des examens et des épreuves prévus;
- Informer immédiatement le coordinateur interne de l'établissement en cas d'absence;
- Apporter un justificatif d'absence signé par l'entraîneur et contresigné par le responsable légal;
- Se présenter aux épreuves à rattraper sur la demande du maître de classe;
- Rattraper le travail effectué en classe à la suite d'absences;
- Démontrer une volonté importante d'engagement pour sa réussite scolaire et sportive.

4. Admission, maintien et exclusion du dispositif

- La demande d'admission doit être déposée dans le délai fixé par le département et publié chaque année sur Internet. Les critères de sélection doivent être atteints au plus tard à la date limite d'inscription. Aucune candidature ni aucun résultat sportif ne sera pris en considération après ce délai. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce délai est fixé au 28 février 2019.
- L'élève, ou ses parents s'il est mineur, doit envoyer au service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) avant le 28 février 2019, toutes les attestations indiquées dans ce présent document. Le SESAC enverra à l'élève, ou ses parents s'il est mineur, la décision concernant la demande d'admission dans le dispositif SAE avant la fin de l'année scolaire.
- L'élève doit renouveler chaque année sa demande de maintien dans le dispositif auprès du SESAC. A cet effet, le formulaire de demande de maintien doit être déposé dans le délai fixé par le département et publié sur Internet. Pour la rentrée 2019-2020, la date limite est fixée au 28 février 2019. Pour être maintenu dans le dispositif, l'élève doit remplir, à cette date au plus tard, les critères SAE fixés pour sa discipline pour l'année scolaire suivante, tels que publiés sur Internet.
- Les critères d'admission, et par conséquent de maintien, peuvent être modifiés annuellement. Aussi, les critères de maintien en 13^e, 14^e ou 15^e peuvent être différents de ceux existant durant l'année scolaire d'entrée dans le dispositif SAE.
- Les élèves remplissant les conditions de maintien dans le dispositif ont la priorité sur les élèves sollicitant leur entrée dans le dispositif.
- En cas de non-promotion, outre les conditions mentionnées au point précédent, le maintien dans le dispositif SAE s'évalue en fonction des places disponibles. La candidature n'est alors pas prioritaire.

- L'élève qui cesse sa pratique sportive de haut niveau doit en informer immédiatement le doyen SAE de l'établissement et le SESAC. Il sera exclu du dispositif à la fin de l'année scolaire.
- En cas de niveau sportif insuffisant, l'élève sera exclu du dispositif à la fin de l'année scolaire en cours.
- Toute blessure impliquant un arrêt de la pratique sportive de plus de 3 mois doit être communiquée au SESAC et au doyen SAE de l'établissement scolaire.
- En cas d'incivilités, de comportement inadéquat, d'absences répétées aux cours ou de non-respect du règlement de l'établissement scolaire, l'élève peut être exclu en tout temps du dispositif.

B. Formulaire

1. DEMANDE D'ADMISSION EN SAE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

1. ELEVE

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : ☐ F ☐ M
ADRESSE : _____ & N° _____
NPA : _____ LIEU : _____
TELEPHONE PRIVE : _____ MOBILE : _____
ADRESSE EMAIL : _____

2. FORMATION SUIVIE EN 2018-2019

☐ L'ELEVE EST SCOLARISE DANS UNE ECOLE PUBLIQUE SUISSE OU PRIVEE GENEVOISE AGEF

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : _____
ANNEE DE SCOLARITE : _____ CLASSE : _____
L'ELEVE SUIV LE PROGRAMME SAE : ☐ OUI ☐ NON

☐ L'ELEVE N'EST PAS SCOLARISE DANS UNE ECOLE PUBLIQUE SUISSE OU PRIVEE GENEVOISE AGEF

PRIERE D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES D'ADMISSION AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : _____
ANNEE DE SCOLARITE : _____ CANTON/PAYS : _____

3. INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ANNEE DE SCOLARITE : ☐ 12^e ☐ 13^e ☐ 14^e ☐ 15^e

POUR LES ELEVES SORTANT DE 11^e CO, L'ELEVE DOIT ETRE ADMISSIBLE DANS SON INSCRIPTION.

INSCRIPTION :

LIBELLE / FILIERE : _____

FILIERES GYMNASIALES, ETABLISSEMENT SOUHAITE: ☐ CEC ANDRE-CHAVANNE ☐ CECG MADAME DE STAËL

FORMATION DE CULTURE GENERALE: ☐ ECG HENRY-DUNANT ☐ CECG MADAME DE STAËL

FORMATION PROFESSIONNELLE: ☐ CFPA (ARTS APPLIQUES) ☐ CFPS (SANTE-SOCIAL) ☐ CFPNE (NATURE-ENVIRONNEMENT)
☐ CFPC (CONSTRUCTION) ☐ CFPT (TECHNIQUE) ☐ CFPSTR (HOTELLERIE-RESTAURATION)
☐ CFPCOM (COMMERCE) ☐ CFPP (PRE-PROFESSIONNELLE)

FILIERE COMMERCIALE (CFPCOM), ETABLISSEMENT SOUHAITE: ☐ CEC ANDRE-CHAVANNE ☐ EC NICOLAS-BOUVIER

ATTENTION : CERTAINES OPTIONS SONT INCOMPATIBLES AVEC UN PLAN D'ETUDES AMENAGE SAE.

L'ATTRIBUTION FINALE D'UN ELEVE A UN ETABLISSEMENT EST UNE MESURE ORGANISATIONNELLE QUI N'EST PAS SUJETTE A RECOURS.

Nous avons pris connaissance des critères d'admission et des conditions du dispositif sport-art-études indiqués sous le point A et en acceptons les principes.

Date : _____ Signature de l'élève: _____

Signature des parents si l'élève est mineur: _____

2. PERFORMANCES ET ENTRAINEMENTS JUDO

PERFORMANCE MINIMALE REQUISE

Appartenir au cadre national / équipe nationale **ou** au CRP Romandie.

JUSTIFICATIF(S) A FOURNIR

Attestation de la Fédération Suisse de Judo & Ju-Jitsu.

PERFORMANCES DE L'ATHLETE

NOM : _____ PRENOM : _____

CLUB : _____

SELECTION DANS UN CADRE: ☐ NATIONAL ☐ REGIONAL ☐ AUCUN

RESPONSABLE DU CADRE REGIONAL OU NATIONAL :

NOM : _____ TEL. : _____

SWISS OLYMPIC TALENT CARD * : ☐ NATIONALE ☐ REGIONALE ☐ LOCALE ☐ PAS DE CARTE

** Joindre une copie de la Swiss Olympic Talent Card valide*

PLAN D'ENTRAINEMENTS HEBDOMADAIRES

(cocher les cases qui correspondent aux horaires d'entraînements effectifs, sans prendre en compte les temps de déplacements):

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6-7							
7-8							
8-9							
9-10							
10-11							
11-12							
12-13							
13-14							
14-15							
15-16							
16-17							
17-18							
18-19							
19-20							
20-21							
21-22							

NOMBRE D'HEURES D'ENTRAINEMENTS HEBDOMADAIRES: _____ heures

LIEUX D'ENTRAINEMENTS (ADRESSE(S) COMPLETE(S)):

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

DATE <i>Exemple : 19-23.10.2018</i>	COMPETITION / RESULTAT <i>Championnat suisse U17 / 1^{er}</i>	LIEU <i>Berne</i>

ELEVE / PARENTS:

Par sa signature, l'élève s'engage à certifier les informations transmises.

Date: _____ Signature de l'élève : _____

Signature des parents si l'élève est mineur : _____

RESPONSABLE NATIONAL – FEDERATION SUISSE DE JUDO & JU-JITSU:

NOM : ISCHIER

PRENOM : DOMINIQUE

E-MAIL : _____

TELEPHONE: _____

Par sa signature, le responsable national certifie les informations transmises (niveau, performances, planning d'entraînement, ...).

Date : _____ Signature du responsable national : _____

A retourner obligatoirement

Veillez retourner le présent formulaire dûment rempli et signé par les personnes concernées par courrier postal, avant le 28 février 2019 (dernier délai de dépôt), accompagné des justificatifs mentionnés en page 5 (en format A4), sans agrafes ni trombones, à l'adresse suivante :

Service écoles et sport, art, citoyenneté
Quai du Rhône 12
1205 Genève